



5 août 2014

Budget fédéral 2015 : Pauvreté invalidante/citoyenneté habilitante

SOMMAIRE

Les recommandations du Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) pour le budget de 2015 permettraient de réduire la pauvreté des personnes handicapées et d'habiliter les citoyens en faisant en sorte que les Canadiens handicapés aient plus d'argent dans leurs poches. À cette fin, il serait nécessaire de modifier les mesures fiscales pour les personnes handicapées et de promouvoir l'accès et l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Les recommandations du CCD sont conformes à l'esprit du legs de feu l'honorable J. Flaherty qui a compris la nécessité de réduire le niveau de pauvreté des Canadiens handicapés.

Demande de comparution – Le CCD, organisme national de défense des droits des personnes souffrant de différents handicaps œuvrant pour l'accès et l'inclusion, cherche à comparaître devant le Comité des finances, soit à Halifax ou à Winnipeg, afin de discuter des points suivants :

- A. Améliorer le régime d'imposition;
- B. Optimiser les emplois;
- C. Assurer la prospérité des collectivités;
- D. Soutenir les Canadiens vulnérables.

ATTÉNUER LA PAUVRETÉ

Les Canadiens handicapés sont confrontés à des niveaux disproportionnés de pauvreté, certains vivant avec moins de 10 000 \$ par année. La pauvreté signifie de renoncer à des biens de première nécessité. Il arrive qu'un Canadien handicapé vivant dans la pauvreté doive :

- se priver des aides techniques requises (p. ex., un appareil auditif);
- manger mal parce que son budget alimentaire est dépensé dans le loyer d'un logement accessible;
- diminuer la prise des médicaments dont il a besoin parce qu'ils sont trop dispendieux.

Les Canadiens handicapés pauvres font de tels choix tous les jours. En établissant le budget de 2015, le gouvernement fédéral ne doit pas oublier les personnes handicapées vivant dans la pauvreté la plus abjecte, particulièrement celles qui subissent de multiples formes d'oppression, telles que le sexisme, le racisme, l'homophobie et l'âgisme.

Perpétuer le legs de Flaherty – Le CCD demande instamment que l'on poursuive le travail entrepris à l'égard de la politique sur l'incapacité par M. Flaherty, dont les réformes stratégiques ont une incidence

ccd@ccdonline.ca

ccdonline.ca

Tel/Tél: 204-947-0303
Fax/Télé: 204-942-4625
TTY: 204-943-4757
Toll Free/Sans Frais: 1-877-947-0303

909-294 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3C 0B9
Canada

favorable sur les Canadiens handicapés en cimentant la politique du gouvernement et son rôle en matière de dépenses dans des secteurs cruciaux comme la sécurité du revenu, la participation à la force active et l'accessibilité des Canadiens en situation de handicap.

L'incapacité au Canada – L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 signale qu'environ 3,8 millions de personnes, soit 13,7 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus, ont déclaré être limités dans leurs activités en raison d'une déficience.

La prévalence de l'incapacité grimpe avec l'âge. Parmi les Canadiens âgés de 15 à 64 ans, un sur 10 a déclaré avoir une incapacité en 2012, comparativement à un peu plus du tiers des aînés (âgés de 65 ans et plus). La prévalence de l'incapacité est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (14,9 % par rapport à 12,5 % respectivement).

À l'échelle nationale, les dépenses en aide sociale des programmes de revenu-invalidité augmentent plus vite que celles de l'ensemble des autres programmes. Entre 2005-2006 et 2010-2011, elles sont passées de 23,2 milliards à 28,6 milliards, soit une hausse de près de 30 %¹.

Au total, 18,4 % des femmes handicapées d'âge actif vivant dans des foyers à faible revenu sont monoparentales, comparativement à 9,9 % pour les homologues vivant au-dessus du seuil de faible revenu (SFR) et à 7,9 % pour les femmes non handicapées. Seuls 4 % des hommes handicapés vivant avec un faible revenu sont des pères monoparentaux².

La moitié (49,5 %) des femmes handicapées d'âge actif vivant dans des foyers à faible revenu ont reçu des prestations d'aide sociale au cours des 12 derniers mois, comparativement à un peu moins d'une femme sur 10 vivant avec un revenu supérieur au SFR (8,6 %)³.

A. Améliorer les régimes canadiens d'imposition et de réglementation

L'initiative de recherche du CCD, intitulée *Pauvreté invalidante/citoyenneté habilitante*, a formulé les recommandations suivantes :

Recommandation 1. Établir un crédit d'impôt pour les personnes handicapées (CIPH) remboursable. Le CCD recommande de transformer le CIPH en un crédit d'impôt remboursable, permettant ainsi aux personnes handicapées au revenu le plus faible et vivant dans la pauvreté d'être indemnisées pour les coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles⁴.

1.1 Rendre le CIPH égal au montant maximal actuel, soit 2 000 \$ par année⁵.

¹ Stapleton, John, et coll. *Qu'arrive-t-il aux programmes de soutien du revenu pour les personnes handicapées?* 2013. <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform/disability-income-systems>

² ARUC. *Incidence du faible revenu chez les personnes handicapées selon le sexe.* <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/demographic-profile/gender-disability-low-income>

³ ARUC. *Incidence du faible revenu chez les personnes handicapées selon le sexe.* <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/demographic-profile/gender-disability-low-income>

⁴ *Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change.* 15 mai 2014. p. 3.

⁵ *Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change.* 15 mai 2014. p. 3.

1.2 Toutes les personnes admissibles au CIPH obtiendraient le montant maximal du crédit de 2 000 \$ quel que soit leur revenu ou leur situation d'emploi.

Recommandation 2. Simplifier l'approbation automatique du CIPH une fois que l'admissibilité à la PI-RPC est déterminée. Le CCD recommande que toute personne qui a une invalidité d'au moins un an et qui reçoit la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PI-RPC) soit automatiquement admissible au CIPH⁶.

Recommandation 3. Prolonger les versements de la prestation de maladie de l'assurance-emploi. Le CCD recommande de prolonger la durée des versements de la prestation de maladie de l'assurance-emploi (AE) en faisant passer la durée maximale de 15 semaines à 50 semaines pour les personnes admissibles qui sont atteintes d'une maladie grave ou d'un problème de santé prolongé(e) ou épisodique⁷.

Recommandation 4. Accroître le supplément pour invalidité de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). Le CCD suggère d'adopter les réformes suivantes :

4.1 Baisser le seuil des revenus annuels auquel la prestation commence à être versée afin de mieux soutenir les travailleurs à faible revenu⁸.

4.2 Supprimer de façon plus graduelle le niveau de revenu auquel le montant maximal de la prestation est payable, afin de mieux soutenir les familles salariées à faible revenu⁹.

4.3 Augmenter la valeur du supplément pour invalidité, afin de mieux tenir compte des coûts supplémentaires liés aux employés handicapés¹⁰.

Recommandation 5. Améliorer l'accès au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Le CCD recommande d'apporter des changements à la conception et à l'administration de la politique sur le REEI en ce qui concerne les exigences relatives à la capacité de ratifier un contrat et l'autorisation légale pour ouvrir un REEI. Ces exigences constituent un obstacle pour les bénéficiaires admissibles ayant une déficience intellectuelle¹¹.

Recommandation 6. Accroître la prestation pour enfants handicapés du Canada. CCD recommande l'adoption par étapes des réformes suivantes :

6.1 Augmenter le montant maximal de la prestation et veiller à ce qu'il ne soit pas récupéré par les programmes provinciaux d'aide sociale¹².

⁶ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 3.

⁷ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 3.

⁸ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 3.

⁹ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 4.

¹⁰ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 4.

¹¹ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 4.

¹² Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 4.

6.2 Augmenter le niveau de revenu actuel auquel la prestation est éliminée progressivement, étendant ainsi la portée de la prestation aux familles à revenu modeste¹³.

6.3 Élargir la portée de la prestation aux jeunes de plus de 18 ans atteints de déficiences graves et prolongées. Cet élargissement pourrait être introduit en deux étapes; d'abord, on pourrait ajouter les jeunes admissibles âgés de 19 à 24 ans et ensuite, lors d'une année budgétaire ultérieure, inclure les jeunes admissibles âgés de 25 à 30 ans. On pourrait renommer le programme « prestation pour enfants et jeunes handicapés du Canada¹⁴ ».

¹³ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 4.

¹⁴ Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change. 15 mai 2014. p. 4.

B OPTIMISER LES EMPLOIS

Le gouvernement du Canada estime que la durabilité de l'emploi est la meilleure source de sécurité du revenu. Malheureusement, des obstacles continuent d'exclure bon nombre de personnes handicapées du marché du travail.

Il y a consensus : accroître les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées est la bonne chose à faire et est justifié sur le plan économique. Il existe une solution gagnante et elle est réalisable.

Afin de s'attaquer avec succès au problème du chômage et du sous-emploi massifs des personnes handicapées, la collaboration et la coordination sont essentielles entre tous les intervenants – les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les employeurs, les syndicats, ainsi que les personnes handicapées et leurs organisations. On ne parviendra au succès que si les obstacles systémiques sont supprimés et que des mesures d'adaptation sont garanties aux personnes handicapées. De plus, il est nécessaire de mettre en place des programmes qui offrent de nouveaux incitatifs visant à aider ces personnes à acquérir des compétences et de la formation et à encourager les employeurs, petits et grands, à rendre leur main-d'œuvre plus inclusive.

Recommandation 7. Instaurer une nouvelle approche – Transformation et incitatifs¹⁵. Le CCD a salué les mesures du budget de 2014 visant à promouvoir l'emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle. Le CCD recommande l'adoption d'une nouvelle approche à l'égard de l'emploi de **TOUTES** les personnes handicapées. Un élément central d'une nouvelle approche serait la mise à contribution des intervenants, y compris les organisations représentant les personnes en situation de handicap. (Les recommandations suivantes s'appuient sur le document du CCD intitulé *Une nouvelle approche : transformer les systèmes. L'emploi et les personnes handicapées*, approuvé par 13 groupes membres du CCD, qui a été envoyé à l'honorable Jason Kenney avant sa réunion avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Emploi et de la Formation de la main-d'œuvre en novembre 2013.)

7.1 Affecter prioritairement de nouveaux investissements aux jeunes handicapés âgés de 18 à 30 ans, en transition entre l'école et le travail. L'aide aux autres personnes en quête d'emploi ne doit pas diminuer – par exemple, les personnes plus âgées faisant face à des limitations fonctionnelles et les personnes cherchant à réintégrer le marché du travail.

7.2 Établir une vaste gamme d'initiatives et de mesures de soutien en matière d'emploi, incluant des services de soutien à long terme pour les personnes aux besoins plus complexes (les personnes ayant de multiples limitations fonctionnelles, celles subissant davantage de discrimination, les Autochtones et les femmes).

7.3 Le gouvernement fédéral doit devenir un employeur modèle en ayant comme objectif que les personnes handicapées représentent 7 % de sa main-d'œuvre et en accordant la priorité à l'embauche de nouveaux employés en situation de handicap.

¹⁵ CCD. *Une nouvelle approche : transformer les systèmes. L'emploi et les personnes handicapées*.

1^{er} novembre 2013. <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/employment/Transforming-Systems1Nov2013>

Recommandation 8. Les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) et le Fonds d'intégration doivent être transformés et élargis.

8.1 Créer un groupe de travail coopératif, composé de représentants de la collectivité de personnes handicapées et d'autres intervenants du milieu, afin de « transformer » les EMTPH.

8.2 Des cibles d'emploi des personnes handicapées doivent être fixées dans les ententes sur le marché du travail avec les provinces et les territoires.

8.3 Cet élargissement doit inclure de nouvelles affectations de fonds pour des projets pilotes régionaux mettant à contribution tous les intervenants. Ces fonds devront s'accroître au fil des ans étant donné que depuis de nombreuses années, le financement des EMTPH n'a pas changé en termes réels.

8.4 Une contribution fédérale élargie, accordant une répartition de 75 %/25 % du financement à coûts partagés des nouvelles initiatives « transformationnelles » désignées en matière d'emploi, devrait être envisagée.

8.5 Cette transformation inclut le financement de mécanismes de prestation des services qui répondent aux besoins actuels du marché du travail ainsi qu'aux aspirations et besoins courants des personnes en situation de handicap.

8.6 Les indicateurs de rendement doivent être établis dans les mécanismes de rapports des EMTPH afin de souligner les initiatives d'emploi visant les personnes handicapées.

C. ASSURER LA PROSPÉRITÉ DES COLLECTIVITÉS, NOTAMMENT EN SOUTENANT LES INFRASTRUCTURES

Créé dans le cadre du budget de 2007, le Fonds pour l'accessibilité permet d'accroître modestement l'accès pour les personnes handicapées. Les nouvelles initiatives d'infrastructures pourraient apporter une contribution à long terme en éliminant les obstacles aux systèmes de transports, aux technologies de communications et aux espaces communautaires.

Les forces du marché ne sont pas parvenues à garantir l'accès des personnes handicapées. En fait, de nouveaux obstacles ont été créés. Les Canadiens handicapés peuvent nettement contribuer à la société, mais elles ne peuvent y arriver si de nouveaux obstacles continuent d'être érigés. Le gouvernement du Canada doit régler l'accès aux transports et aux technologies des communications.

Nous enjoignons le gouvernement du Canada à rappeler à l'industrie l'importance de la pleine inclusion des personnes handicapées. Le gouvernement doit mettre en vigueur une politique d'approvisionnement exigeant la pleine accessibilité de tous les biens et services achetés, notamment dans les technologies de l'information.

Recommandation 9. Le CCD recommande que les investissements d'infrastructures améliorent l'accessibilité pour les Canadiens handicapés.

9.1 Le CCD recommande la création d'un institut national d'accessibilité universelle afin de mettre en commun les pratiques exemplaires en ce qui concerne l'élimination d'obstacles et la création de mesures d'accès. Cet institut pourrait devenir une importante ressource pour les employeurs, les gouvernements et la société civile.

D. SOUTENIR LES CANADIENS VULNÉRABLES

Compte tenu des obstacles, de nombreux Canadiens ayant de graves limitations fonctionnelles demeurent pris au piège de l'aide sociale de façon permanente. On a fait référence à l'aide sociale comme étant « le plus archaïque et le plus lamentable des programmes sociaux du Canada¹⁶ ».

Recommandation 10. Un nouveau programme de revenu de base (RB) pour les personnes gravement handicapées. À long terme, le CCD recommande que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, élabore un programme de revenu de base, qui remplacerait l'aide sociale pour les Canadiens d'âge actif gravement handicapés. Le programme de RB s'inspirerait du Programme de la sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti¹⁷.

10.1 Le programme de RB (au même titre qu'un crédit d'impôt pour les personnes handicapées remboursable) libérerait les fonds alloués aux services de soutien des personnes en situation de handicap, permettant aux provinces et aux territoires de mettre en place des systèmes de mesures et de services de soutien plus complets pour celles-ci¹⁸.

CONCLUSION

Le CCD comprend les limites de la compétence fédérale et que plusieurs des enjeux relatifs aux personnes handicapées relèvent des champs de compétence provinciaux et territoriaux. Cependant, le gouvernement du Canada est doté de mécanismes relevant de son ressort qu'il peut utiliser afin d'améliorer la vie des personnes handicapées.

Le CCD presse le gouvernement du Canada d'adopter les mesures suivantes :

- Avoir recours à des mesures fiscales ou d'autres types afin de réduire la pauvreté des personnes handicapées.
- Exercer ses pouvoirs législatifs et réglementaires afin de veiller à ce que les personnes handicapées soient pleinement incluses dans les programmes et les services canadiens.
- Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à la mise en place de stratégies relatives au marché du travail et de vastes initiatives de politique sociale visant à répondre aux besoins des personnes handicapées.

La mise en œuvre de la CDPH peut constituer le fondement de l'élaboration de politiques dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

¹⁶ Mendelson, Michael, et coll. *Un programme de revenu de base pour les Canadiens avec de graves déficiences*. <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform/basic-income-plan-for-canadians-with-severe-disabilities>

¹⁷ *Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change*. 15 mai 2014. p. 5.

¹⁸ *Disabling Poverty and Enabling Citizenship: Recommendations for Positive Change*. 15 mai 2014. p. 5.